

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois de décembre 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général est également présent.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 7 novembre 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Adoption du calendrier des séances du Conseil 2019
7. Adoption du règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement numéro 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux
8. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-1073 – Rue des Saphirs
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 - Tarification
10. Mandat directeur général - Embauches
11. Mandat du vérificateur externe
12. Demande d'aide financière Sécurité Civile Volet 2
13. Vente du terrain - Avenue Royale
14. Entente finale – Lot 4 208 509
15. Alliance affaires Côte-de-Beaupré

TRAVAUX PUBLICS

16. Programme SIMDUT
17. Acceptation de soumission – Services professionnels Rue des Saphirs
18. Acceptation de soumission – Fourniture de propane 2019-2020-2021
19. Déneigement Aréna – Ajout de superficie
20. Confirmation d'embauche - UTE

URBANISME:

21. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements.
22. Demande de dérogation mineure – 5780, boulevard Sainte-Anne
23. Demande de PIIA – 65 rue Bédard
24. Demande de PIIA – 5016-5022, avenue Royale
25. Demande de PIIA – 5309, avenue Royale

LOISIRS

26. Embauche Aréna
27. Vente d'espaces publicitaires

DIVERS

28. Périodes de questions :

28.1 Membres du Conseil

28.2 Public

29. Levée / Ajournement

2018-385

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-386

3. **Adoption du procès-verbal du 5 et du 7 novembre 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5 et du 7 novembre 2018 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2018-387

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de novembre 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'octobre 2018, tel que présenté au Conseil. Le directeur général confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aménagement du terrain pour affichage
- Projet développement terrain commercial boulevard Sainte-Anne

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

ADMINISTRATION

2018-388

6. **Adoption du calendrier des séances du Conseil 2019**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville et débuteront à 20h00 :

Lundi, 14 janvier	Lundi, 8 juillet
Lundi, 4 février	Lundi, 26 août
Lundi, 4 mars	Lundi, 9 septembre
Lundi, 1 ^{er} avril	Lundi, 7 octobre
Lundi, 6 mai	Lundi, 4 novembre
Lundi, 3 juin	Lundi, 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2018-389

7. **Adoption du règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement # 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux**

Considérant qu'à la demande de Retraite Québec, il est nécessaire de modifier le règlement 2016-1024 relatif au régime de retraite des employés municipaux;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement # 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-390

8. **Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-1073 – Rue des Saphirs**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Martine Giroux lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 novembre 2018;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun de procéder à la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Saphirs pour répondre aux besoins de la population;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1073 décrétant une dépense de 1 706 000 \$ et un emprunt de 1 706 000 \$ pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Saphirs*, soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2018-391

9. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 - Tarification**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2018-392

10. **Mandat directeur général - Embauches**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à d'obtenir un certificat de vérification des antécédents judiciaires de la part de tout nouvel employé ou toute autre personne œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable dans le cadre des activités de loisirs, sportives ou culturelles offertes par la Municipalité.

2018-393

11. **Mandat du vérificateur externe**

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2018, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

Considérant l'offre de service de Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L.;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2018 à Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. pour une somme forfaitaire de 14 525 \$, taxes non incluses.

2018-394

12. **Demande d'aide financière Sécurité civile Volet 2**

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu à l'unanimité que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 10 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$.

2018-395 **13. Vente du terrain - Avenue Royale**

Considérant la Municipalité a mis en vente le lot 4 961 996 situé sur l'avenue Royale en mars 2018;

Considérant la promesse d'achat reçue;

Considérant que les conditions de la promesse d'achat sont à la satisfaction des deux parties;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la vente.

2018-396 **14. Entente finale – Lot 4 208 509**

Considérant l'entente permission de construire conclue entre les parties le 2 mai 2017;

Considérant l'acte notarié « Échange, affectation hypothécaire et radiation » signé par les parties le 28 août 2018;

Considérant que les travaux de réfection de la côte de l'Église sont terminés;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint, à signer l'entente finale, telle que négociée, ainsi qu'une quittance finale avec le propriétaire du lot 4 208 509.

2018-397 **15. Alliance Affaires Côte-de-Beaupré**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'inscription de deux (2) membres au souper de Noël de Alliance Affaires Côte-de-Beaupré pour un montant de 160 \$, plus les taxes.

TRAVAUX PUBLICS

2018-398 **16. Programme SIMDUT**

Considérant qu'il est nécessaire de se conformer aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de ses règlements concernant les produits contrôlés;

Considérant que l'implantation du programme SIMDUT permet d'informer le personnel sur la manipulation sécuritaire des produits chimiques présents sur les lieux de travail;

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser ce programme pour assurer la sécurité des travailleurs;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Conseil s'engage à procéder à la réalisation de l'implantation du programme SIMDUT pour tous les bâtiments de la Municipalité le nécessitant dans les meilleurs délais.

- 2018-399** **17. Acceptation de soumission – Services professionnels Rue des Saphirs**
- Considérant** le processus d'appel d'offres public pour les services professionnels en architecture pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue des Saphirs;
- Considérant** que onze soumissions ont été reçues ;
- Considérant** qu'un comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à ARPO Groupe-conseil pour un montant de 87 346.51 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.
-
- 2018-400** **18. Acceptation de soumission – Fourniture de propane 2019-2020-2021**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de propane 2019-2020-2021;
- Considérant** que trois soumissions ont été reçues;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à Capital Propane pour un montant de 36 941.03 \$ taxes incluses.
-
- 2018-401** **19. Déneigement Aréna – Ajout de superficie**
- Considérant** qu'il est nécessaire d'ajouter de la superficie de déneigement au contrat de déneigement de l'Aréna;
- Considérant** l'offre prix par l'entrepreneur actuel pour le déneigement de l'Aréna Les Entreprises Jocelyn Lefebvre;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'avenant au contrat de déneigement de l'Aréna au montant de 2 759.40 \$, taxes incluses.
-
- 2018-402** **20. Confirmation d'embauche - UTE**
- Considérant** la nomination de monsieur Philippe Morin au poste de technicien en eau potable le 14 mai dernier, pour une période de probation de 6 mois;
- Considérant** la recommandation par le directeur de la gestion de l'eau, en date du 6 novembre 2018;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de confirmer l'embauche de monsieur Philippe Morin au poste permanent de technicien en eau potable.

URBANISME

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1072

Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018;

Considérant qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 5 novembre 2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe I, intitulée « PLAN DE ZONAGE », du règlement de zonage # 2014-976 est modifiée de la façon suivante :

- La zone H2-040 est agrandie afin d'inclure une partie de la zone H1-038 au nord-ouest, une partie de la zone H1-039 au nord-est, une portion de la zone H2-041 à l'est et une portion de la zone H2-046 située sur une partie des lots 4 209 035 et 4 209 036, au sud;
- La zone Cn1-072 est créée à même une portion de la zone H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 948 à 4 207 951;
- La zone Cn1-073 est créée à même la portion résiduelle de la zone H1-038 et une portion de la zone H1-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur le lot 5 832 869;
- La zone Cn1-074 est créée à même une partie de la zone H1-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur les lots 5 608 263 et 5 208 264;
- La zone Cn1-075 est créée à même une portion des zones H1-041 et H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 947 et 4 207 948.
- La zone H1-038 est supprimée;
- La zone H2-041 est renommée M1-041.

Le tout tel que démontré à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifications à l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976 :

- La grille des spécifications pour la zone H1-038 est supprimée.
- La grille des spécifications pour la zone H2-040 est modifiée de la façon suivante :
 - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « en rangée » sont retirés;
 - Tous les usages des groupes d'usages « C - Commerces de consommation et de services » et « P – Public » sont retirés.

- La grille des spécifications pour la zone H2-041 est modifiée de la façon suivante :
 - La zone H2-041 est renommée M1-041;
 - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « jumelé » et « en rangée » sont retirés;
 - Pour le groupe d'usages « C - Commerces de consommation et de services », les groupes « C4 – Restaurant et traiteur » et « C6 – loisir et divertissement » sont retirés;
 - La note relative à l'absence de marge de recul combinée applicable à un bâtiment de typologie « jumelé » ou « en rangée » est retirée;
 - La marge de recul arrière pour un projet intégré est retirée
 - La norme particulière autorisant les projets intégrés dans la zone est retirée.
- Les grilles des spécifications pour les zones Cn1-072 à Cn1-075 sont créées
 - Le groupe d'usages autorisé dans ces zones et « F3-Conservation du milieu naturel »
 - Aucun usage particulier, aucune norme d'implantation ou de dimensions de bâtiment principal, ni aucune autre norme particulière n'est ajouté.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2018-403** **21. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".*
- 2018-404** **22. Demande de dérogation mineure – 5780, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;
- Considérant** que la demande de dérogation mineure pour le lot 4 209 138, situé au 5780, boulevard Sainte-Anne afin de rendre réputée conforme une marge de recul latérale du bâtiment principal existant de 2 m au lieu de 7,5 m tel que prévu dans la zone C-068 du règlement de zonage # 2014-976;
- Considérant** que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant** l'étude faite par les membres du conseil municipal sur cette demande;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser une marge de recul latérale du bâtiment principal existant de 2 m au lieu de 7,5 m.
- 2018-405** **23. Demande de PIIA – 65, rue Bédard**
- Considérant** la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 65, rue Bédard;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 65, rue Bédard, tel que présenté.

2018-406 24. **Demande de PIIA – 5016-5022, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant sur le changement de plusieurs fenêtres à la résidence sise au 5016-5022, avenue Royale;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5016-5022, avenue Royale, tel que présenté.

2018-407 25. **Demande de PIIA – 5309, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant sur l’installation d’une enseigne commerciale autonome au 5309, avenue Royale ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d’approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5309, avenue Royale, sous réserve qu’un aménagement paysager devra être créé au bas de l’enseigne.

LOISIRS

2018-408 26. **Embauche Aréna**
Considérant que la Municipalité doit procéder à l’embauche d’un employé temporaire à l’Aréna.
Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l’engagement de monsieur Jean Allard du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2019.

2018-409 27. **Vente d’espaces publicitaires**
Considérant l’offre de service de la compagnie de gestion publicitaire Sport-Média inc.;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que la Municipalité approuve les termes de l’entente de gestion des espaces publicitaires de l’Aréna de Boischatel à intervenir avec Sport-Média inc. et autorise le greffier-trésorier adjoint à signer le contrat.

DIVERS

28. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-410

29. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h50.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Carl Michaud
Directeur général

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 17 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 17^e jour du mois de novembre 2018, 19h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019
2. Périodes de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-411

1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-412

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h32.

ASSISTANCE : 1 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 17 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 17^e jour du mois de novembre 2018, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 et du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
2. Périodes de questions :
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-413

1. **Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2019 et du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021**

Considérant que le budget de la Municipalité pour l'année financière 2019 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021 ont été présentés au Conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2019 lequel budget démontre des revenus totaux de 14 651 730 \$ et des dépenses et affectations totales de 14 651 730 \$;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations présente des dépenses de l'ordre de 19 069 440 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

Que le Conseil adopte le budget de la Municipalité pour l'année financière 2019, tel que présenté, à savoir:

Charges/Dépenses

Administration générale	1 730 402 \$
Sécurité publique	2 262 517 \$
Transport	3 936 079 \$
Hygiène du milieu	3 398 515 \$
Santé et bien-être	11 275 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	571 752 \$
Loisirs et culture	2 901 808 \$
Frais de financement	1 063 509 \$

Total : **15 875 857 \$**

Affectation

Remboursement dette à long terme	2 172 782 \$
Remboursement fonds de roulement	350 159 \$
Total	18 398 798 \$
Moins amortissements	(3 747 068) \$

Total sans amortissement : 14 651 730 \$

Revenus

Taxes	11 675 858 \$
Paiement tenant lieu de taxes	104 675 \$
Transferts	72 000 \$
Services rendus	1 753 064 \$
Imposition de droits	610 000 \$
Amendes et pénalités	36 100 \$
Intérêts	237 300 \$
Appropriation de surplus	162 733 \$

Total : 14 641 730 \$

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-21 tel que présenté, et prévoit donc des investissements totaux de 19 069 440\$ pour les trois prochaines années, répartis comme suit :

Description des projets	Projets 2019	Projets 2020	Projets 2021	Total des trois années
Réfection infrastructures	564 000 \$	368 000 \$	110 000 \$	1 042 000 \$
Mise aux normes-Usine de filtration	3 000 000 \$	- \$	- \$	3 000 000 \$
Garage municipal et aménagement	250 000 \$	2 750 000 \$	- \$	3 000 000 \$
Abri à sel (Bédard)	- \$	- \$	225 000 \$	225 000 \$
Aménagement stationnement HDV	- \$	90 000 \$	- \$	90 000 \$
Enseigne est	- \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$
Côte de l'Église	350 000 \$	- \$	- \$	350 000 \$
Rue des Grès plans et devis	127 000 \$	- \$	- \$	127 000 \$
Rue Vézina plans et devis	95 000 \$	- \$	- \$	95 000 \$
Rue Tardif plans et devis	130 000 \$	- \$	- \$	130 000 \$
Rue Dugal	- \$	10 000 \$	1 500 000 \$	1 510 000 \$
Services rue des Saphirs	1 455 000 \$	- \$	- \$	1 455 000 \$
Services rue des Opales	- \$	- \$	1 950 000 \$	1 950 000 \$
Acquisition véhicules et équipements	265 675 \$	523 765 \$	416 000 \$	1 205 440 \$
Parcs	2 250 000 \$	200 000 \$	1 950 000 \$	4 400 000 \$
Maison Vézina	250 000 \$	- \$	- \$	250 000 \$
Aménagement terrain-Aréna	75 000 \$	150 000 \$	- \$	225 000 \$
	8 811 675 \$	4 106 765 \$	6 151 000 \$	19 069 440 \$
<i>Règlement d'emprunt</i>	8 546 000 \$	3 478 000 \$	5 825 000 \$	17 849 000 \$
<i>Fonds de roulement</i>	265 675 \$	538 765 \$	416 000 \$	1 220 440 \$
Total des trois ans :	8 811 675 \$	4 016 765 \$	6 151 000 \$	19 069 440 \$

2. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-414

3. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h13.

ASSISTANCE : 2 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 19 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 19^e jour du mois de décembre 2018, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019
2. Adoption du règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux
3. Autorisation de dépenses - Étude géotechnique du Parc des Saphirs
4. Plan d'aménagement du Parc des Saphirs
5. Autorisation d'appels d'offres – Parc des Saphirs
6. Demande d'aide financière – Sécurité civile volet 1
7. Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration
8. Autorisation de signatures - Entente SPA
9. Activité – Chambre de commerce
10. Convention collective des employés municipaux
11. Autorisation des conditions salariales 2019 – Cadres et personnel non-conventionné
12. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2018
13. Périodes de questions :
 - 13.1 Membres du Conseil
 - 13.2 Public
14. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-415

1. **Adoption du règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019**

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le taux de taxe foncière ainsi que la tarification pour les différents services pour l'année 2019;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1075 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2019* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2018-416 2. **Adoption du règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux**
- Considérant** qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer les annexes 1 et 5 de celui-ci ;
- Considérant** que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2018-1074 modifiant le règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-417 3. **Autorisation de dépenses – Étude géotechnique du Parc des Saphirs**
- Considérant** que la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du Parc des Saphirs est nécessaire;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le greffier-trésorier adjoint;
- Considérant** l'offre de prix reçue de LEQ Ltée;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter l'offre de LEQ Ltée. pour une somme forfaitaire de 16 500 \$, plus les taxes.
- 2018-418 4. **Plan d'aménagement du Parc des Saphirs**
- Considérant** que l'ensemble du projet du Parc des Saphirs;
- Considérant** l'offre de prix reçue de la firme URBAM afin de présenter un plan directeur final du projet du Parc des Saphirs;
- Considérant** la recommandation du directeur général;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de la firme URBAM pour un montant estimé de 10 285 \$, plus les taxes, conditionnellement à l'approbation partielle finale du règlement d'emprunt par le MAMH.
- 2018-419 5. **Autorisation d'appels d'offres – Parc des Saphirs**
- Considérant** le projet de construction d'infrastructures du Parc des Saphirs;
- Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer différents appels tout au long de l'avancement du projet;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint, à effectuer les appels d'offres nécessaires au projet du Parc des Saphirs.
- 2018-420 6. **Demande d'aide financière – Sécurité civile volet 1**
- Considérant** que la Municipalité désire effectuer une demande d'aide financière au programme Sécurité civile volet 1;
- Considérant** que la résolution 2018-394 doit être abrogée, puisqu'elle faisait référence au Volet 2;
- Considérant** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-421

7. **Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'Améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les dépenses d'un montant de 76 794.68 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-422

8. **Autorisation de signatures - Entente SPA**

Considérant que le Conseil municipal désire maintenir un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques couvrant le territoire de la municipalité de Boischatel;

Considérant que la Société protectrice des animaux du Québec a proposé un projet de renouvellement de l'entente;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer le renouvellement de l'entente avec la SPA de Québec et d'autoriser une dépense annuelle de 15 406 \$ payable en 12 versements. Cette convention est d'une durée de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2019.

2018-423

9. **Activité – Chambre de commerce**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'achat de trois (3) cartes pour les élus ainsi que de deux (2) cartes pour la direction, pour l'activité « Québec 2019 : Perspectives économiques et politiques » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 15 janvier 2019 au coût de 97,73 \$/carte, taxes incluses.

- 2018-424** **10. Convention collective des employés municipaux**
- 2018-424** **10 A. Acceptation de la convention collective des employés municipaux**
- Considérant** l'accord de principe intervenu le 19 décembre 2018 entre la municipalité de Boischatel et le Syndicat canadien de la fonction publique local 2736;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la convention collective des employés syndiqués de la municipalité de Boischatel pour les sept (7) prochaines années soit de 2019 à 2025 inclusivement telle que présentée, à joindre à la présente pour en faire partie intégrante. De plus d'autoriser monsieur le maire et le directeur général, à signer ladite convention.
- 2018-425** **10 B. Embauche d'un journalier spécialisé permanent**
- Considérant** la nouvelle convention collective des employés syndiqués de la Municipalité;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Francis Marquis à titre de journalier spécialisé régulier à partir du 1^{er} janvier 2019.
- 2018-426** **10 C. Nomination d'un mécanicien journalier**
- Considérant** la nouvelle convention collective des employés syndiqués de la Municipalité;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur René Morel à titre de mécanicien spécialisé régulier à partir du 1^{er} janvier 2019..
- 2018-427** **11. Autorisation des conditions salariales 2019 – Cadres et personnel non-conventionné**
- Considérant** que la grille de classification salariale des cadres arrive à échéance le 31 décembre 2018;
- Considérant** la nouvelle proposition de grille de classification salariale 2019-2023;
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2019 conformément à la structure salariale en vigueur;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la nouvelle grille de classification salariale des cadres et du personnel non conventionné :

Classe	Emploi	Minimum	Maximum
Cadre 1	Directeur général	93 131 \$	138 428 \$
Cadre 2	Greffier-trésorier/DGA	70 432 \$	115 047 \$
Cadre 2 (40 heures)	Directeur des travaux publics	80 493 \$	131 482 \$
Cadre 3	Greffier-trésorier adjoint	57 301 \$	92 664 \$
	Directeur de l'urbanisme		
	Directeur de la gestion de l'eau		
	Directeur du Service des incendie		
	Directeur des loisirs		
Cadre 4	Coordonnateur des loisirs et de la culture (A)	45 745 \$	74 525 \$
	Coordonnateur des loisirs et de la culture (F)		
	Conseiller en urbanisme et Inspecteur principal		
	Conseillère en communication		
	Coordonnateur en gestion financière		

Cadre 4 (40h)	Contremaître	52 280 \$	85 171 \$
Cadre 5	Inspecteur en bâtiment et en environnement	41 661 \$	61 678 \$
	Technicien en gestion de l'eau		

De plus, d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et de plus, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2019.

2018-428

12. Adoption du paiement des dépenses de décembre 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

13. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Finances Aréna

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-429

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h14.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».